

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 26 juin 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/06/26-1/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20200626-lmc100000020737-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 30/06/2020

Réception Préfet : 30/06/2020

Publication RAAD : 30/06/2020

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : PICARD Laurence

OBJET : Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin - Approbation de la convention de financement 2020.

Le présent dossier a pour objet d'agréer la convention de financement 2020 et d'approuver une subvention de 50 000 € pour le fonctionnement du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil régional n° 2017-184 du 23 novembre 2017 relative au soutien du projet de création du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin et à l'accompagnement des actions du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/12 du 27 septembre 2018 relative à l'adoption d'un nouveau contrat de Parc 2018-2020 et à l'adoption des modalités de financement en faveur du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention annuelle 2020 en faveur du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, et son programme d'actions, tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération,

Article 2 : d'attribuer au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin une subvention de 50 000 € pour son programme d'actions 2020 en fonctionnement. Ce montant sera prélevé sur l'action « Contrats intercommunaux » - opération « Fonctionnement Parcs Naturels Régionaux – DF 2020 ».

Article 3 : d'autoriser le Président à signer cette convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote (1) :

M. Yves JAUNAUX, en sa qualité de membre du Conseil syndical du SMEP

A été ABSENT (1) :

M. Pierre BACQUÉ



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne